

Règlement particulier du ÉcoBad O'Village IX

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton.

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **2500550** et sous le nom « **ÉcoBad O'Village IX** ». Il se déroule les **15 & 16 novembre 2025** au Gymnase Yannick Noah, 22 rue Jean Jaurès 78780 Maurecourt, sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition et d'une pièce d'identité.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Arnold AKPLOGAN**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEO de la compétition est Cyrille GUILLOUX.
- 1.6 Le tournoi est organisé par le club Maurecourt-Andrézy Badminton.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi « **ÉcoBad O'Village IX** » est un tournoi sénior de niveau **National** qui s'adresse à tous les joueurs des catégories, « minimes », « cadets », « juniors », « séniors » et « vétérans ». Les benjamins et poussins ne sont pas autorisés.
- 2.2 Chaque tableau est ouvert aux compétiteurs dont le classement est strictement inférieur à R5. Chaque tableau sera joué intégralement sur une journée. Le double dame et le double homme le samedi, et le double mixte le dimanche. Dans la mesure du possible des petites finales se joueront dans chaque série.
Les tableaux seront découpés en 4 ou 5 séries (S1, S2, S3, S4 et S5) suivant le schéma ci-dessous avec le classement (à j - 30) du meilleur joueur ou de la meilleure joueuse des deux comme critère qui déterminera la série dans laquelle évoluera paire.

	Doubles Hommes	Double Dames	Doubles Mixtes
Série 1	R6	R6	R6
Série 2	D7	D7	D7
Série 3	D8	D8	D8
Série 4	D9	D9 / P	D9
Série 5	P		P

En cas de faible affluence, moins de 5 séries pourraient être proposées, dans un ou plusieurs disciplines.

- 2.3 Le Comité d'Organisation se réserve le droit de ne pas ouvrir des tableaux ou des séries en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux, d'une ou plusieurs séries (si le nombre d'inscrits dans un tableau est inférieur à 4 paires), ou bien fusionner 2 tableaux de séries différentes tout en respectant le RGC notamment la règle du +1000 points (article 3.2.1.5 du RGC).
- 2.4 Le Comité d'Organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination dans une ou plusieurs séries en fonction du nombre d'inscriptions. Les tableaux en poules seront priorisés.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 Les inscriptions débuteront le **Jeudi 04 septembre à 08h00**.
- 3.2 La date limite d'inscription est fixée au **Samedi 18 octobre 2025 à 23h59**.
Les classements seront arrêtés à cette date (pour la confection et validation des tableaux).
Liste Principale et Liste d'Attente seront communiquées à partir de J-28.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée au **Samedi 01 novembre 2025**.
Les joueurs devront être licenciés à la FFBAD au plus tard à la date du tirage au sort.
- 3.4 Le règlement des frais d'engagement du tournoi des deux compétiteurs, validera l'inscription en ligne de la paire.
Le mode de paiement étant obligatoire sur badnet ou Ebad.
- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fera en **mode Standard, c'est-à-dire que seules les inscriptions payées** seront retenues par ordre d'arrivée.
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à **17 € pour 1 tableau, 22 € pour 2 tableaux**. Ces frais incluent la participation fédérale de 2 € due pour chaque inscrit.
- 3.7 Les joueurs ou joueuses d'une paire joueront obligatoirement dans la série correspondante au meilleur cpph des deux à J-30.
- 3.8 Le nombre maximum de compétiteurs est fixé à 350.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « **ÉcoBad O'Village IX** » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- 4.3 Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
- 4.4 Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription.** Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5 Lorsque l'un des compétiteurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur (e-mail : tournoi@mab78.fr) s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le compétiteur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.
- 4.6 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.
- 4.7 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à J-28 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins l'un des deux avant les tirages au sort.
- 4.8 Un joueur se présentant à son horaire de convocation mais ne satisfaisant pas aux formalités sanitaires en vigueur afférentes à la pratique du sport en intérieur, pourrait se voir refuser l'accès à l'enceinte du gymnase. Par conséquent, ce joueur serait déclaré « forfait involontaire ».

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi

est le **CBX BLUE**.

- 5.6 Le comptage des points se fera en mode normal : 2 sets gagnants de 21 points.
- 5.7 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.8 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur ou une paire peut, à tout moment, faire appel au juge-arbitre qui désignera un arbitre.
- 5.9 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel au micro et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10 Les répercussions de la touche d'un obstacle au-dessus des terrains seront énoncées par le juge-arbitre au cours de la compétition (au début de chaque journée, puis affichées dans le gymnase pour les joueurs arrivant au cours de la journée).
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation au tournoi « **ÉcoBad O'Village IX** » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports
- 5.15 Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi ou du club de Maurecourt-Andrésy Badminton.

L'organisation du tournoi se déroulera conformément aux directives sanitaires et gouvernementales qui seront en vigueur aux dates du tournoi.

Ces directives ou ces instructions spéciales peuvent concerner : les conditions d'accès au gymnase, le nombre de personnes présentes dans l'enceinte du gymnase, la présence d'accompagnateurs ou de public, l'application de règles sanitaires particulières ou de conditions de jeu spécifiques... (liste non exhaustive)

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.